



**« PLACE AUZ'ARTISTES »**  
**FOYER RURAL RENÉ LAVERGNE**  
**EXPOSITION - PEINTURE - SCULPTURE - PHOTO ...**  
**SAMEDI 7 AVRIL - DIMANCHE 8 AVRIL**  
**ET LUNDI 9 AVRIL 2018**  
**SALLE DE LA DURANTE 10H-19H**  
**AUZEVILLE-TOLOSANE**



## RÈGLEMENT

### **Article 1 - Thème et lieu de l'exposition**

Cette exposition est proposée par la section du foyer rural « Place AuZ'Artistes »

- Aux artistes amateurs Auzevillois et d'alentour (Sicoval)
- Salle de la Durante à Auzeville-Tolosane.
- **Un thème ayant pour intitulé « LA VIE DANS LA RUE »** sera imposé pour une des 3 œuvres (peinture, aquarelle, photo...) Les sculpteurs peuvent aussi s'inspirer de ce thème pour un de leur sujet.

### **Article 2 - Inscription et droit d'accrochage**

Il sera demandé un droit d'accrochage de 20€ par artiste (ou 23€ pour ceux qui ne posséderaient pas une carte d'un foyer rural), il sera joint à la fiche d'inscription, sous forme de chèque libellé à l'ordre de :

FRRL « Place AuZ'Artistes » avant le 10 Mars 2018 dernier délai.

Les participants non retenus, se verront retourner bien évidemment leur chèque.

### **Article 3 - Nombre d'œuvres - format**

**Le nombre d'œuvres exposées par artiste (peintre, aquarelliste, photographe) sera de 3. Les 3 tableaux ne devront pas dépasser 81 cm dans leur plus grande longueur.**

Les peintures et aquarelles devront comporter au dos impérativement :

- Un crochet, un piton ou un cordon solide pour l'accrochage. (Sous peine de refus)
- Les aquarelles et les photos seront encadrées.
- Une étiquette indiquant le titre, la nature ainsi que le nom et l'adresse de l'artiste.
- Les sculptures de toutes matières sont acceptées, entre 3 et 5 par artistes en fonction de leurs tailles

Chaque sculpteur doit prévoir des supports de présentation (socles ou sellettes stables).

Une seule table par artiste sculpteur (1,20m/0,80m) sera à disposition.

### **Article 4 - Sélection et date limite d'inscription**

La sélection des œuvres se fera sur photos par les organisateurs de la section « Place AuZ'Artistes », selon certains critères d'émotion, d'originalité et de sensibilité.

Il est demandé de ne pas exposer les mêmes œuvres que l'an passé, de ne pas mettre de copie, seules les œuvres originales seront retenues.

Chaque artiste devra adresser de préférence par mail (ou par courrier sur papier 10\*15cm minimum), les photos de ses tableaux, sculptures, photographie (avec leurs dimensions hors tout) **avant le 10 mars 2018.**

Les organisateurs répondront au plus tard le 22 mars 2018 pour valider ou non la participation à l'exposition.

#### **Article 5 - Dépôt des œuvres - accrochage**

Les œuvres seront déposées à la salle de la Durante obligatoirement :

Le vendredi 6 avril 2018 entre 11h00 et 13h.

Les organisateurs se chargent de l'accrochage des tableaux.

#### **Article 6 - Assurance**

L'exposant est seul responsable de l'assurance de ses œuvres.

#### **Article 7 - Vernissage**

Un vernissage aura lieu le vendredi 6 avril 2018 à 19h.

#### **Article 8 - Prix du public**

Le public sera invité à voter pour l'œuvre de son choix dans les différentes catégories.

Un prix honorifique du public sera attribué le dimanche 8 avril 2018 à 18h.

Les gagnants de l'année précédente seront hors concours cette fois-ci, mais pourront exposer.

#### **Article 9 - Retrait**

**Les œuvres devront être retirées impérativement par les artistes le lundi 9 avril 2018 entre 17h et 18h30.**

#### **Contact :**

Foyer Rural René Lavergne  
« Place AuZ'Artistes »  
12, chemin des Écoles 31320 Auzeville-Tolosane  
05 61 75 69 41  
contact@foyerruralauzeville.org  
<http://www.foyerruralauzeville.org>

Monique Rivollet  
monique.rivollet@orange.fr  
06 11 66 08 50

Date et Signature (mention lu et approuvé) :

Le foyer rural René Lavergne n'intervient pas en qualité de diffuseur d'art. Il ne perçoit, en conséquence, aucune commission sur les éventuelles ventes. Il est par ailleurs rappelé qu'il ne verse aucune rémunération aux artistes et n'encaisse aucune somme d'argent pour leur compte. Il communique les coordonnées des exposants aux visiteurs qui en font la demande, mais n'intervient d'aucune manière dans le déroulement des ventes qui doivent être négociées directement entre artistes et acheteurs.